

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DFPE 355 : Subvention et avenant avec l'association École Normale Sociale (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 JUIN 2012, autorisant Monsieur le Maire de Paris à signer l'avenant n°1 avec l'association « École Normale Sociale », pour le fonctionnement de sa ludothèque située au sein du centre social Torcy.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 11 JUIN 2012

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission

Délibère :

Article 1. - Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Ecole Normale Sociale » (18 e), un avenant n°1, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2.-Une subvention de 80.000 € est attribuée en 2012 à l'association « École Normale Sociale » (9885-D03196-2012_04857).

Article 3.- La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.